Syndicat CFTC Auchan Retail France

COVID-19 - 17 mars 2020 -

FLASH INFO - FLASH INFO - FLASH

LA CFTC DANS L'ACTION !

UNE SITUATION INEDITE !

Au regard de la situation sanitaire dans notre pays et conformément aux décisions successives prises par les autorités publiques, **la CFTC fait sien le souci de lutter contre la propagation du virus et de mieux protéger les salariés et leurs proches, les clients, la population Française dans son ensemble.**

Les élus des CSE locaux sont informés et consultés ces jours-ci des **mesures de protections des salariés et du Plan de Continuité de l'Activité de l'Entreprise.** La Direction Générale a ainsi pris, par anticipation et à titre conservatoire, les décisions qui s'imposaient, dans la connaissance et les possibilités d'actions permises.

En tant qu'Entreprise de catégorie commerciale autorisée à recevoir du public, nos magasins sont donc en 1ère ligne et s'adaptent aux mesures prises par le gouvernement, sur les recommandations de la cellule de crise médicale et scientifique, ainsi qu'aux décisions prises au niveau Européen. Nos entrepôts et services d'appuis jouent aussi un rôle majeur dans la chaîne d'approvisionnement pour satisfaire aux attentes de nos clients.

Pour les salariés, les mesures prises et encore à prendre sont nécessitées par cette situation inédite. Certaines de ces mesures (télétravail, changements d'horaires et d'organisations, activité partielle…) sont prises ou seront prises - **sans contrevenir aux dispositions de durée du temps de travail -** de manière **dérogatoire, au droit du travail et de nos accords** : **la CFTC** ne signera pas un « chèque en blanc » à l'Entreprise sans aucun droit de regard sur ce qui ce passe sur chacun des sites ou points de contact. Elle veillera, avec responsabilité et solidarité, à ce que cela aille dans le sens des mesures annoncées par le gouvernement pour le bien-être des salariés, des clients, et de la population Française dans son ensemble. Partout où **vos élus CFTC** sont présents, ceux-ci veilleront au bon sens des consignes et décisions engagées, aideront chacun à poursuivre son activité dans des conditions de protections légitimes, s'engageront à faire respecter les droits de chacun. Il en va aussi de soi que si les mesures proposées ne permettent pas l'exercice normal de leurs métiers, les salariés seront légitimes à préserver leur sécurité et santé par tous les moyens légaux à leurs dispositions.

Conscient des nombreuses tensions et dysfonctionnements que cette situation génère, **la CFTC** entend aussi préparer l'avenir, faire en sorte que notre Entreprise sortira de cette crise sans dégâts majeurs qui menaceraient sa situation économique et les emplois de chacun. Il sera bien temps de reposer le futur modèle économique et social d'Auchan 2022 dans un environnement prospère et durable que chacun souhaite au plus vite.

N.B. en cas de baisse ou d'arrêt d'activité, le dispositif d'activité partielle peut être sollicité. Les dispositions de suspension du contrat de travail et d'indemnisation sont très encadrées Ce dispositif exceptionnel nécessitera à nouveau la consultation de vos élus.

Bruno DELAYE – CFTC AUCHAN RETAIL FRANCE- cftcauchanretailfrance@gmail.com – 06 17 14 17 13